



L'Équipe Mobile Autisme 03

Fin 2015, le Groupement SAGESS a été à l'initiative de la création interne et auto financée d'un « Dispositif d'Appui et d'Accompagnement aux Sujets avec Autisme » : le DAASA. Ce dispositif a vu le jour grâce à la mutualisation des moyens humains et financiers répartis sur l'ensemble des établissements et services de chacune des associations adhérentes du groupement.

En février 2017, le dispositif DAASA répond à l'appel à projet diffusé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de la région Auvergne-Rhône-Alpes, portant sur la désignation d'une équipe mobile d'accompagnement médico-social pour toute personne, quel que soit son âge, avec Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). Cette équipe a vocation à intervenir sur la totalité du département de l'Allier. Le 4 Aout 2017, le directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes arrête la création de l'Équipe Mobile Autisme 03 (EMA 03) et autorise le groupement SAGESS à gérer le dispositif.

À partir de septembre 2017, l'Équipe Mobile Autisme 03 remplace le DAASA, et intervient en direction des adultes et des enfants présentant des troubles du spectre autistique ayant été diagnostiqués, en cours de diagnostic, ou pour lesquels il existe une forte présomption, sur l'ensemble du département de l'Allier. Elle intervient pour une durée de 6 mois (renouvelable une fois) à partir de la date de signature des documents fournis au demandeur.

« Elle a pour mission d'apporter son soutien et de mettre son expertise au service des personnes avec autisme/ TSA, de leurs familles et des professionnels qui les accompagnent.

Elle a une mission de prévention des risques d'exclusion liés aux situations de crises majorées par l'incompréhension de l'environnement ou une inadaptation de l'offre médico-sociale.

Elle participe à la mise en place des Projets personnalisés dans le souci de garantir la dignité des personnes ; elle initie donc une démarche concertée, globale et coordonnée et s'appuie autant sur une analyse fonctionnelle que dynamique des grands domaines de développement et des modalités de rapport à l'autre et à l'environnement.

Les projets personnels contribuent à la structuration et la maturation psychique des personnes, au développement de leurs habiletés sociales et à leur qualité de vie ».

L'Équipe Mobile Autisme 03 appuie son intervention en référence au plan autisme 2013-2017, ainsi qu'aux recommandations suivantes de l'ANESM/HAS :

- **Etat des connaissances partagées sur l'autisme et les troubles envahissants du développement (2010) Haute autorité de santé (HAS).**
- **Recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM : Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement (2010)**
- **Recommandations de bonne pratique - Autisme et autres troubles envahissants du développement : programmes et interventions chez l'enfant et l'adolescent (2010)**
- **Lettre de cadrage – « recours aux espaces de calme-retrait et d'apaisement »**

- **Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent Mars 2012**
- **Les comportements problèmes : prévention et réponses volet 1 et 2 (2016)**
- **Les espaces de calme et d'apaisement volet 3 (2017)**

L'ensemble des recommandations s'inscrit dans une démarche d'évaluation et d'évolution de la qualité au sein des ESMS et en référence aux Lois **n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale**, **n° 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et **n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires**.

L'Equipe Mobile Autisme 03 constitue un appui technique et a un rôle d'information et de médiation avec l'ensemble des partenaires dans 3 domaines :

- En milieu ordinaire (en milieu scolaire, en lien avec le secteur libéral et hospitalier, pour de l'insertion professionnelle, pour l'accès à la culture et aux loisirs...)
- À domicile
- En appui aux établissements et services

Les demandes d'intervention doivent être effectuées sur le site du Centre Ressources Autisme Auvergne, le CRA (www.cra-auvergne.com). Ce dispositif a pour objectif de centraliser toutes les demandes de la région Auvergne. Les demandes concernant le département de l'Allier sont ensuite étudiées toutes les 3 semaines par le médecin psychiatre du CRA et les membres de l'Equipe Mobile Autisme 03, afin de déterminer le dispositif le plus compétent pour traiter la demande.

Très rapidement, l'Equipe Mobile Autisme 03 contacte la personne qui a fait la demande d'intervention pour fixer un rendez-vous afin de faire **la Visite de Pertinence**. Cette rencontre permet à l'Equipe Mobile Autisme 03 :

- d'expliquer ses missions et les modalités de son intervention,
- de faire le point sur la pertinence de la demande,
- de permettre au demandeur de reformuler et approfondir ses attentes,
- de faire un retour sur le parcours de vie.

L'Equipe Mobile Autisme 03 fait ensuite le point sur la situation entre les éléments de la demande, les attentes du demandeur et les propos recueillis lors de la première rencontre. Des temps d'observations sur les différents lieux de vie de la personne peuvent être effectués ainsi que des échanges avec les différentes personnes et/ou professionnels qui interviennent auprès d'elle. Des évaluations fonctionnelles et sensorielles peuvent également être proposées. Suite à cela, un plan d'intervention sera rédigé puis proposé au demandeur. Un calendrier sera alors défini avec des évaluations en cours d'intervention. Ces évaluations permettent de faire le point sur ce qui est mis en place et de faire des ajustements sur les préconisations de l'intervention.

L'Equipe Mobile Autisme 03 propose à la fin de son intervention un bilan de la situation écrit et propose des perspectives à cette demande. Cela peut être :

- Un arrêt de l'intervention soit parce que l'objectif a été atteint ou soit parce que le demandeur a été orienté vers un partenaire compétent.
- Soit une reconduction de l'intervention quand l'équipe juge que le travail n'est pas tout à fait abouti et qu'il lui faut plus de temps.

Organigramme

